

ASSOCIATION DE SOUTIEN
AUX PETITES SOEURS DE MARIE, MERE DU REDEMTEUR

St Aignan (53)

Communiqué de Presse

Le 23 avril 2018

Un comité de soutien s'est constitué pour venir en aide aux Petites Soeurs de la Congrégation de Marie, Mère du Rédempteur, dont le siège est à Saint-Aignan sur Roë, en Mayenne, dans leur défense, contre des accusations mensongères et des décisions injustes prises à leur encontre par une hiérarchie catholique manifestant un abus de pouvoir incompréhensible.

On attend d'un Evêque qu'il soit d'abord protecteur et un pasteur pour l'ensemble des fidèles catholiques de son diocèse ainsi que des communautés religieuses qui le composent. Ces dernières sont déjà reconnues par l'Eglise, avec également une reconnaissance de l'Etat. Elles vivent en Eglise le charisme de leur fondation avec une autonomie d'organisation et de gestion selon leur règle et leurs constitutions qui leur sont propres.

Or l'Evêque de Laval, Mgr Scherrer, s'est intéressé à l'activité d'un EHPAD puis, suite à une fusion, à l'ensemble d'une association de plusieurs EHPAD, de droit civil, dont la réalisation est à mettre à l'actif des Petites Soeurs de Marie. Sortant de son rôle de pasteur l'Evêque, de façon incompréhensible exige une scission, mettant en péril l'Association, afin de satisfaire la réclamation d'une salariée qui dirigeait l'un des établissements, et qui n'acceptait pas la nouvelle organisation. L'Evêque n'a participé à aucun Conseil d'Administration, ni à aucune Assemblée Générale et a toujours refusé d'échanger avec les Administrateurs et de les recevoir. Comment est-il possible de prendre de telles décisions aussi graves, sans avoir pris connaissance de l'importance des enjeux pour l'Association des quatre EHPAD. Nous ne comprenons pas bien sa démarche qui ne correspond pas du tout à sa mission dans l'Eglise, ni aux intérêts des nombreux salariés et des résidents de ces établissements. Pour s'occuper de ces problèmes il faut d'abord être un spécialiste de la question.

L'évangélisation est son domaine ainsi que la bonne organisation de ses paroisses. C'est là qu'il est normalement attendu. Mais non content du refus des Administrateurs des EHPAD et des Soeurs de donner une suite favorable à son projet infondé, il diligente, pour faire pression sur les Soeurs, une visite canonique pour opérer un contrôle de l'activité de la Congrégation, rédigé à charge et complètement mensonger. Le rapport partial et injuste est transmis à Rome par l'Evêque, qui obtient, sur cette base fallacieuse que les autorités de l'Eglise prononcent le retrait et l'éloignement de la Prieure Générale de la Congrégation des Petites Soeurs de Marie ainsi que son Adjointe, maitresse des novices. Autant dire que la Congrégation s'en trouverait décapitée, affaiblie dans son organisation, et son avenir compromis. Un recours, pour une nouvelle enquête canonique, a été refusé par le dicastère de Rome.

Un travail de démolition orchestré par Rome, et initié par Mgr Scherrer se met ainsi en place avec la suspension du gouvernement central de la Congrégation, de son Conseil élu légalement selon ses règles. Des commissaires religieux, extérieurs, sont nommés pour un remplacement qui ne peut qu'être funeste pour cette Congrégation dont le rayonnement dépasse très largement les départements de la Mayenne et de la Haute Garonne. Les amis très nombreux des quatre communautés de la Congrégation (présente à (53) St Aignan et Arquenay et à (31) Castelnaud-Estretfonds et Lagardelle sur Lèze) se sont regroupés pour prendre la défense de ces religieuses qui apportent non seulement, un soutien spirituel, mais également une part active dans l'accueil des personnes âgées.

Les Soeurs ont entrepris toutes les voies de recours, devant les autorités compétentes, afin que la vérité triomphe enfin , et que leur légitimité soit reconnue, mais ce sera long, et l'issue reste incertaine, si l'on en juge au comportement surprenant des premiers interlocuteurs romains de la Congrégation

Nous attendons, pour l'instant en vain, un charitable soutien de l'Evêque de Toulouse, Mgr Le Gall, pour les Petites Soeurs de Marie bien présentes dans son Diocèse avec deux fondations, lequel reste, à ce jour, dans une indifférence totale. Elles y ont réalisé deux EHPAD. Ces deux communautés participent à la pastorale du Diocèse de manière très active. Il est pourtant manifeste, par cette affaire, que le droit canonique de l'Eglise se trouve utilisé en un recours scandaleux pour court-circuiter un fonctionnement de droit civil.

On en vient légitimement à se poser la question des vraies motivations de Mgr Scherrer, dont on sait par ailleurs que le Diocèse connaît des difficultés financières...

Le patrimoine de la Congrégation serait une manne providentielle pour ce Diocèse en situation tendue...

En réaction, une association de soutien s'est constituée, l'A.S.P.S.M. Un Site Internet en suivant ce lien : <https://www.soutienpsm.com/> en plusieurs langues fait état de la situation et grâce auquel nous enregistrons de nombreuses visites ainsi que de nombreux soutiens avec la pétition en cours, ceux-ci provenant non seulement des régions des fondations des Petites Soeurs mais aussi de toute la France et de l'Etranger.

L'Association, au nom des Petites Soeurs de Marie, Mère du Rédempteur, remercie tous ceux, catholiques convaincus, ou non, mais attachés à la justice et qui apporteront leur soutien par les voies de la presse et des médias pour dénoncer cette profonde injustice qui leur est faite et les aider à conserver leurs droits.

Contact :

Marcel Mignot

Président de l'Association de Soutien